

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-591

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, Mme Battistel, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	50 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	50 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à développer la formation dans l'IAE.

Le budget formation pour l'insertion par l'activité économique est porté à 100 millions d'euros en 2023 au sein du plan d'investissement dans les compétences (PIC IAE), en augmentation de 25 % par rapport à 2022.

Mais il est surprenant de constater que ce calcul est établi sur la base de 4 000 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), alors qu'à la date du 11 octobre dernier « le marché de l'inclusion », plateforme réalisée dans le cadre de beta.gouv.fr pour le ministère du Travail, en recensait 6 041.

Cette méconnaissance volumétrique des SIAE dans son propre budget confirme la sous-estimation par le Gouvernement de la question de la formation au sein de l'IAE.

Cette sous-estimation est corroborée par l'analyse du secteur qui partant d'un objectif moyen de 70 heures de formation pour chaque salarié en parcours d'insertion, arrive à un besoin de financement total de 500 millions d'euros. Il faut rappeler que plus de trois quarts des personnes en parcours ont un niveau de qualification égale ou inférieur au CAP/BEP et qu'il s'agit à l'occasion d'un parcours de permettre l'acquisition de compétences pour se donner toutes les chances de l'insertion durable.

A l'heure où les entreprises peinent à recruter, le renforcement de la formation pour des personnes déjà accompagnées peut rencontrer à la fois les besoins des entreprises et les aspirations des individus à s'insérer durablement.

Conscient qu'un tel besoin n'est pas aujourd'hui mobilisable dans le PLF 2023, il est proposé de porter le budget formation IAE à 150 millions d'euros, soit un abondement supplémentaire de 50 % par rapport à l'enveloppe initiale, qui correspond au besoin de 6 000 structures de l'IAE et non de 4 000 (soit +50 %).

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- Ce dernier augmente de 50 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 03 – Plan d'investissement des compétences du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- Il réduit de 50 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences » du programme « 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

Les députés socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués au programme n° 103.

Cet amendement a été travaillé avec la Fédération des entreprises d'insertion.